

La place de l'animal dans les politiques urbaines

Mme Nathalie Leblanc

Résumé

L'animal est de nouveau présent dans l'imaginaire des villes. On observe l'évolution de la place du vivant animal et de l'idée même de vie, liée aux mouvements de protection animale et à la problématique écologique de la biodiversité.

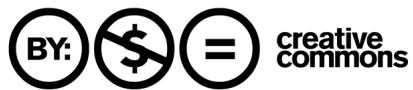
Citer ce document / Cite this document :

Leblanc Nathalie. La place de l'animal dans les politiques urbaines. In: Communications, 74, 2003. Bienfaisante nature. pp. 159-175;

doi : <https://doi.org/10.3406/comm.2003.2134>

https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2003_num_74_1_2134

Fichier pdf généré le 10/05/2018



Nathalie Blanc

La place de l'animal dans les politiques urbaines



Pour Paul Yonnet, « l'ascension du sentiment zoophile est vraiment un fait contemporain à la fois dans sa nature et par ses manifestations¹ ». Les débats sont nombreux à ce sujet et font intervenir sciences sociales et sciences de la vie, textes officiels réglementant la présence de l'animal dans la ville ou discours d'associations valorisant le compagnonnage des hommes et des bêtes. Ces débats sont protéiformes. Pour certains chercheurs des sciences de la vie, la distance entre l'homme et l'animal n'est plus aussi claire ; ils parlent même de « culture » ou de « proto-culture » au sujet de l'animal² et s'intéressent aux modes de communication réciproques qui peuvent s'établir de l'homme à l'animal, mais aussi de l'animal à l'homme³. Associées au développement de la société industrielle, les maladies animales contribueraient aux problèmes d'environnement⁴. Du côté des sciences humaines, les discussions portent notamment sur le statut de l'animal. Jean-Pierre Digard souligne ainsi les différences de traitement des animaux dans les sociétés occidentales et montre qu'elles font système (c'est la notion de « système domesticatoire ») :

Le contraste le plus saisissant se situe entre les animaux de compagnie, omniprésents, maternés et surprotégés, parfois à l'égal des enfants, et les animaux de rente, élevés pour être mangés ou durement exploités⁵.

Digard insiste sur le caractère « inhumain » du traitement des bêtes de boucherie. En écho à toutes ces questions de société, le droit concernant l'animal évolue : la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature a fait de l'animal un « être sensible ». Selon Jean-Pierre Marguenaud, la transformation de la loi pénale est significative du « dépérissement de la théorie de l'animal-chose », dans la mesure où les infractions contre les animaux ne sont plus classées dans la catégorie des infractions contre les meubles⁶. Cette nouvelle prise en considération de l'animal va

de pair avec un changement d'optique dans les modes de préservation de la nature : **on crée par exemple aujourd'hui des réserves de nature sauvage dans la ville**, ce qui est une façon de lui reconnaître une place et une fonction nouvelles.

***Présence animale dans la ville :
une prise de conscience.***

L'animal est plus présent que les citadins ne le pensent : outre les chiens et les chats, il y a aussi les pigeons, les grenouilles, les rats, les blattes... On compte à Paris près d'une dizaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles, une trentaine d'espèces de mammifères et une centaine d'oiseaux, dont plusieurs dizaines de milliers de couples de pigeons, deux à trois dizaines de milliers de couples de moineaux. L'étourneau, le goéland, la mouette rieuse, la corneille et la pie sont toujours plus nombreux, et de moins en moins farouches. Il est difficile d'avancer des chiffres pour les blattes et les autres insectes. Les évaluations les plus fantaisistes sont faites pour les rats et les autres rongeurs, ainsi que pour les chats qui ne font partie d'aucun foyer.

La ville est composée d'une multitude de milieux, offrant autant d'opportunités écologiques pour un grand nombre d'espèces. Toutes ces espèces sont en nombre là où existent des sites d'alimentation, de repos et de reproduction : sur les bordures de périphérique, dans les ballasts du métro et du chemin de fer, et même, pour la blatte, dans les moteurs des appareils ménagers ou, pour les poux, sur la tête des enfants. Les parcs et les jardins sont investis par les oiseaux des forêts et des bocages, les grandes surfaces de gazon accueillent les espèces de milieux herbacés ouverts (prairies, pelouses et steppes). Toute cette vie animale pose des problèmes de gestion. Une gestion qui a un prix.

Les associations militant pour la protection de l'animal sauvage ou domestique, ou pour le rapprochement de l'animal et de l'homme, se multiplient et se structurent à l'échelle internationale. Les protecteurs de l'animal dans la vie urbaine gagnent en importance, ce qui témoigne d'un changement de statut de l'animal et d'une façon différente de concevoir la vie en ville. De l'homme à l'animal (et de l'animal à l'homme), la place des êtres vivants se trouve ainsi reconsiderée dans la cité, au sens politique du terme. Le développement d'une sensibilité écologique et l'importance prise par les biotechnologies expliquent l'omniprésence, en politique, de la référence au « vivant » et à la vie biologique⁷. Giorgio Agamben parle de « biopolitique⁸ » et cite Michel Foucault :

La place de l'animal dans les politiques urbaines

L'homme pendant des millénaires est resté ce qu'il était pour Aristote : un animal vivant et de plus capable d'une existence politique : l'homme moderne est un animal dans la politique duquel sa vie d'être vivant est en question⁹.

« Selon Foucault, poursuit Agamben, le seuil de modernité biologique d'une société se situe là où l'espèce et l'individu en tant que simple corps vivant deviennent l'enjeu des stratégies politiques. » Il en résulte « une sorte d'animalisation de l'homme effectuée par les techniques politiques les plus sophistiquées¹⁰ ». Cette animalisation de l'homme aurait pour corollaire une humanisation de l'animal au nom de la sensibilité des bêtes.

Pour décrire cette communauté des vivants, Dominique Lestel parle de « pluralité des sujets¹¹ ». La politisation de l'idée d'une communauté des vivants facilite l'action des défenseurs de l'animal des villes. Des associations mettent en avant le fait qu'il peut souffrir, d'autres font valoir sa qualité d'être vivant et d'être de nature, une nature dont on déplore l'insuffisance dans la ville. Sous la pression des militants de la cause animale, s'élabore une nouvelle pensée sur la nature et sur le vivant, qui implique une redéfinition des modes de gestion. La ville, lieu où s'exprime le plus fortement le vote écologiste¹², constitue un observatoire privilégié de ces évolutions.

Les animaux familiers dans l'espace public.

L'analyse combinée des politiques relatives à l'animal, des représentations – individuelles et collectives – et des pratiques concrètes permet de comprendre la place de l'animal comme être vivant dans l'espace urbain. Cette analyse s'appuie sur une enquête conduite auprès des citadins¹³, des associations et des services techniques municipaux. Une centaine d'entretiens ont été réalisés dans les villes de Rennes, Lyon et Paris, auprès des habitants de quartiers aux morphologies diverses sur le plan social et architectural (de la maison individuelle à l'immeuble collectif, de l'appartement en centre-ville au logement dans les grands ensembles). Ainsi le rôle de la morphologie urbaine dans la construction des rapports à l'animal a-t-il pu être appréhendé. Parallèlement, des enquêtes ont été menées auprès d'élus, de techniciens des villes ou de représentants d'associations protectrices de l'animal (École du chat, Société protectrice des animaux, etc.). Ont été également observées les pratiques des nourrisseurs d'animaux (pigeons, chats), ou encore celles des propriétaires de chien à l'heure de la promenade.

Posséder des animaux familiers (chiens, chats, poissons, oiseaux, rongeurs, etc.) n'est pas particulièrement un fait urbain : le taux décroît en effet quand on passe de la campagne à la ville, et des petites agglomérations aux grandes. Plus de 9 millions de chats, 8,1 millions de chiens, 27 millions de poissons, 7 millions d'oiseaux et 2 millions de rongeurs sont répartis dans 52 % des foyers français. Les chiens et les chats sont les animaux favoris des agriculteurs (78 % d'entre eux). Les animaux familiers sont davantage présents dans les foyers les plus modestes. 60 % des chiens et 53 % des chats vivent dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants, et 40 % d'entre eux en milieu rural¹⁴.

C'est en ville que la présence des animaux familiers pose problème. Pourtant, l'animal familier – le chien en particulier – est devenu un compagnon apprécié par de nombreux citadins. Il participe à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants : à ces derniers il apprend ce qu'est la vie, ce qu'est la mort, il apprend à se montrer responsable. Dans l'espace public, le chien favorise les relations sociales ; il oblige son maître à sortir régulièrement dans la rue, à s'exposer aux autres, à rencontrer des gens. Il permet donc de structurer la vie quotidienne. « Le chien joue le rôle de l'enfant dans les échanges de la rue, c'est un prétexte à communiquer » : voilà ce que disent, en substance, nombre de personnes interrogées. Mais le chien est aussi un motif de conflits entre les citadins qui ont un animal et le font subir à d'autres par l'excrément répandu sur la voie publique et ceux qui jugent absurde de posséder un animal dans ces conditions et y voient une marque d'incivilité. De conflits, aussi, entre ceux qui jugent excessive la place faite à l'animal dans les foyers citadins et ceux pour lesquels il constitue un recours contre la vie urbaine déshumanisée. « Il n'y a déjà pas beaucoup de nature, pas beaucoup d'arbres. C'est de la vie, quoi ! » explique une habitante de la Croix-Rousse, à Lyon, lors d'un entretien. Dans l'autre camp, on rétorque :

Quand les Algériens ont été expulsés comme des bêtes et dispersés, on était combien à se mobiliser dans le quartier ? Quand je parle de nettoyer, je parle des merdes. D'autres, c'est de se débarrasser des étrangers (habitante d'une sorte de courée bourgeoise dans le XX^e arrondissement à Paris).

Anne-Marie Brisebarre¹⁵ a montré que le sentiment zoophile peut traduire la difficulté à vivre ensemble en ville, jusqu'à rejeter l'homme pour la bête (certains hommes pour certaines bêtes). Pour Paul Yonnet¹⁶, la qualité principale de l'animal est d'être dépendant : il répondrait au besoin d'asservir l'autre. Jean-Pierre Digard dénonce les égards excessifs

La place de l'animal dans les politiques urbaines
pour les animaux familiers (« traités comme des enfants dont ils sont des substituts ») en termes qu'on peut qualifier de moraux :

Dès lors que ses dimensions individuelles l'emportent sur ses dimensions collectives, la passion animalière prend les allures d'un autisme social¹⁷.

Les débats autour de l'animal sont chargés d'affects. Les anthropologues et les sociologues ont analysé ce caractère passionnel, auquel n'échappent pas leurs propres travaux. Quel problème cela pose-t-il que l'animal soit un substitut d'enfant ? Quel sens d'ailleurs donner au mot « substitut » ? Il n'est pas facile de penser le renouveau des rapports à l'animal dans les sociétés occidentales, pourtant significatif d'une évolution du politique, de l'urbain, de la place du corps et de l'animalité¹⁸...

Les associations de défense de l'animal.

Les associations ou les groupements d'intérêt qui défendent l'animal méritent l'analyse, d'autant qu'ils connaissent aujourd'hui une audience nouvelle et proposent des solutions pour régler les conflits suscités par les excréments ou la prolifération des bêtes dans l'espace urbain. L'AFIRAC (Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie) a été créée en 1977 par Ange Condoret, médecin vétérinaire, pour défendre la place de l'animal de compagnie urbain. Elle est aujourd'hui présidée par Hubert Montagner, éthologue et psycho-physiologue, spécialiste de la petite enfance à l'INSERM. L'AFIRAC est financée par UNISABI, fabricant de nourriture pour animaux¹⁹. Elle vend aux collectivités locales des conseils pour favoriser l'« insertion harmonieuse de l'animal dans la ville ». Ses experts, spécialistes de l'aménagement et de la gestion urbaine, assurent en outre l'animation de groupes et la formation des intervenants locaux. L'association répond ainsi, explique son responsable, à une forte attente des collectivités locales : dans les années 70, la question de l'animal dans la ville a souvent été négligée ; dans la décennie suivante, des mesures nouvelles ont été prises et expérimentées et, dans les années 90, ces mesures ont connu un début de généralisation. L'AFIRAC a également mis au point des solutions techniques permettant de gérer la présence du chien en ville : le « vesbachien » et le « canisite » (espaces sanitaires pour chiens coûtant environ 2 287 euros chaque) notamment. Ces espaces pour chiens sont des équipements, ils ne sont pas censés modifier l'environnement et doivent au contraire passer inaperçus.

L'association a créé un réseau, le Club des villes²⁰ dont les membres (une soixantaine) bénéficient des services de l'AFIRAC et participent à

des rencontres ou colloques, qu'on pourrait considérer comme de la « propagande zoophile²¹ ». À y regarder de plus près, on est frappé par le nombre des participants et la qualité des conférenciers : vétérinaires, médecins, psychologues, éthologues... Le rôle des vétérinaires mérite d'être souligné : acteurs privilégiés de la reconstruction actuelle des représentations de l'animal de compagnie, ils se réapproprient aujourd'hui le savoir de l'éthologie, qu'ils diffusent auprès de leurs clients.

L'AFIRAC est membre de l'IAHAIO (International Association of Human-Animal Interaction Organisations). Cette structure d'origine anglo-saxonne a été créée en 1990. Elle a pour objectif de favoriser la « compréhension des relations homme/animal », elle encourage les travaux de recherche qui démontrent l'apport bénéfique de l'animal pour les personnes dépendantes et socialement fragiles (handicapés, gens très jeunes ou très âgés), et en assure la diffusion. Elle se fait le relais d'un courant d'idées scientifiques sur l'importance d'une communication non verbale, faisant appel au toucher, à la vue, à l'odorat. Elle défend également l'idée du caractère originaire, « primordial », des rapports à l'animal²².

Chats libres et mères nourricières.

Jusqu'au 6 janvier 1999, le chat errant était passible de fourrière. Depuis ce jour, la loi le protège, dans la mesure où quelqu'un s'en porte responsable. Ces nouveaux chats « libres » (ni domestiques ni errants) peuvent vivre dehors, dans les espaces publics :

Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association²³.

L'École du chat libre, association créée en 1978²⁴, est à l'origine de cette politisation de la question du chat des villes. L'association regroupe six cents adhérents en France et plus de cent quatre-vingts comités (essentiellement dans le Nord, très urbanisé, et dans les villes où existent des sociétés de capture). Elle est composée presque exclusivement de femmes, qui se nomment elles-mêmes « mères nourricières » ou « nourrisseuses ». Dans l'ensemble, les citadins interrogés les imaginent solitaires, et même

La place de l'animal dans les politiques urbaines

misanthropes, avec un fort besoin de materner – propos d'un Parisien d'une cinquantaine d'années, plutôt aisé :

Je ne connais pas de grand-mères qui soient entourées de leurs enfants et petits-enfants qui iraient nourrir les chats. Ce sont en général des gens très solitaires, plus pitoyables qu'autre chose !

Des militantes pro-animal de l'École du chat ou de la Société protectrice des animaux confirment cette dernière caractéristique en se définissant comme des mères et des infirmières : « Les femmes s'occupent de la misère du monde. Mères et infirmières », dit une première ; ou encore, explique Jacqueline Faucher, ex-présidente de la SPA :

La nature, c'est une chaîne. Nature dont nous sommes tous locataires. On ne peut pas aimer la nature sans aimer les animaux. En tant qu'infirmière, une vie, c'est sacré.

Pour expliquer le rôle de la femme dans les mouvements de protection de l'animal, les « mères nourricières » ou membres d'associations soulignent volontiers le rôle ancestral de la femme comme figure maternelle et protectrice du vivant : « C'est Dieu qui a donné la charge aux hommes de s'occuper des êtres humains et aux femmes des enfants et des animaux... »

Pourtant, m'explique un homme, nourrisseur de chats dans le XX^e arrondissement,

si les femmes sont nombreuses à s'occuper des chats errants, elles ne le sont pas autant dans des organisations, telles que le WWF²⁵, qui protègent des espèces en danger, et non des petites bêtes inutiles... Les femmes veulent plus faire dans leur entourage immédiat alors que les hommes veulent agir sur des espaces beaucoup plus grands.

L'animal sauvage : exposé ou invisible.

L'animal « sauvage » fait également l'objet d'une prise en charge collective par les associations et les municipalités désireuses de favoriser son existence dans l'espace urbain. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) accompagne la mise en place de refuges pour les oiseaux sur les balcons ou dans les petits jardins urbains : c'est un « loisir 100 % naturel pour toute la famille », vante un de ses dépliants²⁶.

Le service Paris-Nature de la Mairie de Paris, créé en 1985, a fait faire des inventaires scientifiques sur les oiseaux, les invertébrés et les mam-

mifères de la capitale et diffusé de nombreux documents pour transmettre la connaissance naturaliste aux visiteurs des parcs et des jardins (guides *Sentier-Nature*, affiches placardées sur les panneaux). Dans les premiers temps, explique Claude Frison,

la faune était considérée comme beaucoup plus médiatique que la flore... Cette tendance s'est presque renversée du fait de l'engouement du public pour les plantes et le jardinage²⁷.

À Rennes, le très actif service des Jardins a réalisé un inventaire des espèces sauvages présentes dans les différents espaces verts de la ville et encourage systématiquement la biodiversité. D'autres communes, comme Nantes, ont réalisé des opérations comparables. Les inventaires montrent que certains espaces urbains – interstices non construits, faiblement aménagés – fonctionnent comme de véritables refuges pour de nombreuses espèces animales. La reconnaissance de la faune sauvage va de pair avec de nouveaux principes de gestion des parcs, jardins et espaces verts synthétisés depuis peu sous l'expression « gestion différenciée²⁸ ». Ainsi, à Paris, la modification du traitement des berges dans les bois de Vincennes et de Boulogne favorise les hautes herbes qui abritent les grenouilles.

De plus en plus d'amateurs se passionnent pour cette faune inventoriée par les scientifiques²⁹. Il n'en demeure pas moins que la plupart des citadins la connaissent mal, ou pas du tout. En fait d'animal sauvage, ils citent seulement quelques oiseaux (ceux qui ont été fortement médiatisés, comme le faucon crécerelle ou l'hirondelle des fenêtres) et les bêtes des zoos. Emblématiques de la sauvagerie, ces dernières sont décrites comme malheureuses et privées de liberté. On est loin des comportements violents à l'égard des animaux en cage décrits au début du siècle :

Tout le long du jour, une immense foule tracassière et tapageuse défila devant les cages. Cette multitude, qui aurait été saisie d'une panique mortelle en apercevant à distance une seule de ces bêtes en liberté, se délectait à les voir ainsi désarmées, humiliées et avilies. Elle se vengeait de sa propre lâcheté en les narguant, en les interpellant avec une grosse voix, en secouant les chaînes, et les réclamations du gardien se heurtaient à cet argument sans réponse : « j'ai payé »³⁰.

Le succès des zoos sans barreaux, puis des parcs animaliers et des safaris-photos révèle l'ambiguïté du citadin d'aujourd'hui. Il est amateur d'une sauvagerie largement fantasmée (et faisant intervenir fort peu de connaissances naturalistes), et l'artifice de la mise en scène lui présente

La place de l'animal dans les politiques urbaines

l'animal « comme libre ». Il oublie que son confort repose sur la maîtrise du sauvage.

Ni sauvage ni domestique : non désiré.

Les associations et les services de la Ville se partagent différents groupes du règne animal : le domestique est en majorité associatif, et le sauvage en majorité municipal. Mais on peut identifier un autre groupe, celui des rejetés, comprenant blattes, pigeons, rats, etc. Ils n'ont pas de supporters, ils sont seuls dans la vie publique et peuvent par ailleurs devenir tellement envahissants qu'ils ne semblent avoir besoin de personne pour les défendre.

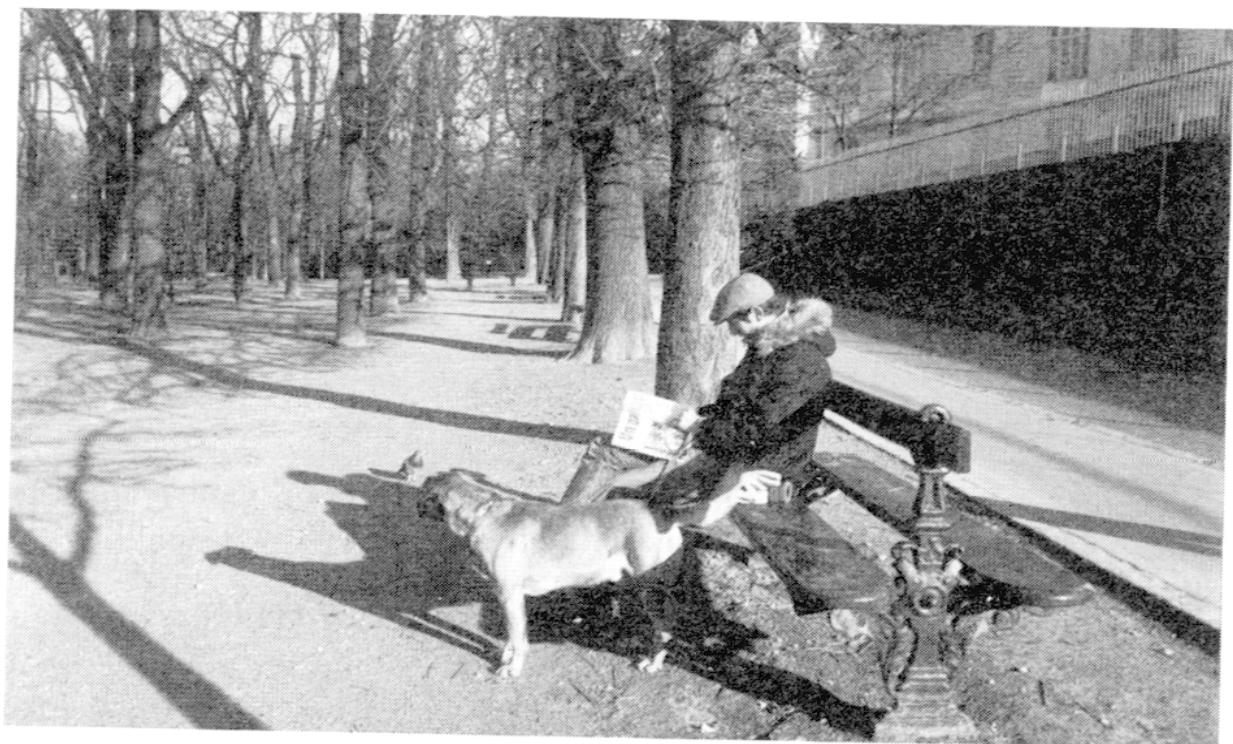
La distribution des blattes est mondiale, de l'Arctique à l'Antarctique en passant par les tropiques. Elles se sont répandues en suivant les routes commerciales maritime, terrestre ou aérienne. Leur présence a d'abord été signalée dans des villes portuaires, puis dans toutes les métropoles. Parmi les trois mille cinq cents espèces connues, la grande majorité vit en milieu tropical ; cinquante espèces seulement occupent des habitats humains. En France, on trouve *Blatta orientalis* (L.), *Blattella germanica* (L.) et *Supella longipalpa* (F.), dont le cycle de développement, la biologie et l'écologie diffèrent sur bien des points. La plupart des espèces trouvées en milieu urbain, qualifiées de « domestiques » par certains habitants, ne sont présentes que dans les habitations humaines et ne sont plus recensées dans le milieu naturel (forestier par exemple) ; on ne les trouve plus que dans des environnements totalement artificialisés.

La blatte (nom scientifique), ou cafard (nom commun), révèle des aspects ignorés de la vie urbaine, et n'a pas sa place dans les représentations dominantes de la ville propre et policée³¹. C'est une « bestiole », un « nuisible » qu'on voudrait exterminer, disent les personnes interrogées. Le cas du pigeon est différent : même si sa présence dérange, on ne souhaite pas le voir éradiquer³². La blatte est ce qui nous survit, ce qui résiste. Elle n'est pas associée à l'idée du sauvage : vivant dans la maison, mais fuyant à l'approche d'êtres humains, elle n'est ni sauvage ni domestique : simplement non désirée. Elle échappe aux procédures de contrôle urbain. À l'évidence, elle ne représente pas non plus cette « nature » que Jean-Marc Drouin définit comme « tout ce qui nous résiste, nous surprend et nous échappe, nous inquiète et nous enchanter³³ ».

Sombre d'apparence, elle est associée à la saleté et à la pauvreté. Une habitante d'un grand ensemble du XX^e arrondissement de Paris s'étonne ainsi qu'on puisse en trouver dans le XVI^e. Les représentations de cet insecte en font un animal symbolique plus que naturel : emblématique



Le coin des chiens au jardin du Luxembourg.
Paris, janvier 2003. (Photos Fr. Dubost.)



de la saleté, il montrerait l'exclusion des pauvres de la société. Dans une représentation de la société saine, la blatte sert de repoussoir :

L'impur, le sale, c'est ce qui ne doit pas être inclus si l'on veut perpétuer tel ou tel ordre [...], la saleté est le sous-produit d'une organisation et d'une classification de la matière, dans la mesure où toute mise en ordre entraîne le rejet d'éléments non appropriés³⁴.

L'urbanisme et la primauté du végétal.

Cet intérêt croissant pour l'animal urbain correspond également aux exigences nouvelles à l'égard de la qualité de vie en ville qui modifient le discours de certains urbanistes (si ce n'est leur pratique). Charles Lambert, président de la Société française des urbanistes (SFU), expliquait ainsi en 2001 :

La prise en compte de l'animal urbain participe d'une conception renouvelée de l'urbanisme, plus proche de la vie quotidienne et intégrant le plaisir des habitants. L'animal doit s'inscrire dans les espaces de la ville comme les espaces naturels. Aujourd'hui, la ville ne doit plus être gérée seulement comme un lieu de production, un site de migration domicile-travail, un pôle administratif... mais aussi comme espace de vie dans tous les sens du terme dans lequel l'« affectueux » répond au fonctionnel³⁵.

La prise en considération de l'animal et la valorisation de son statut constituent des phénomènes radicalement nouveaux. Si le végétal est depuis longtemps considéré comme un facteur et un instrument de l'amélioration des conditions de vie en ville, l'animal était rejeté du côté des forces destructrices et dangereuses. C'est au XIX^e siècle que le végétal prend pleinement sa place dans les politiques d'aménagement. Dans le même temps, l'étude des annales, des traités et des rapports du Conseil de salubrité de la Seine montre le développement des préoccupations à l'égard des vacheries et des porcheries³⁶. Les médecins hygiénistes observent, analysent, débattent de l'équarrissage, de l'abattage des animaux, des risques de maladies liés à ces activités – ils décrivent jusqu'au développement des asticots dans les charniers. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les plaintes se font nombreuses : on dénonce les cris et le vacarme occasionnés par les animaux et le spectacle violent de la maltraitance animale, violence qu'on imagine rejaillir sur les comportements des hommes entre eux³⁷. Les défenseurs des animaux s'organisent,

La place de l'animal dans les politiques urbaines

la Société protectrice des animaux est fondée en 1845. Maurice Agulhon a montré que l'animal n'était pas protégé pour lui-même :

La protection des animaux voulait être une pédagogie, et la zoophilie l'école de la philanthropie. C'était un problème de relation à l'humanité, et non de relation à la nature³⁸.

Alain Corbin³⁹ fait, quant à lui, remarquer que les parfums musqués, si fort en vogue au XVIII^e siècle, sont désormais assimilés à l'odeur animale, de même que l'odeur de l'homme pauvre, et donc rejetés un siècle plus tard au profit des senteurs florales. Le végétal pare et embaume la ville, l'animal la dépare et l'empuantit. Seules exceptions : l'oiseau, traité en élément décoratif (volières, canards sur plan d'eau, paons...), et la ménagerie, bâtiment qui conserve son prestige aristocratique dans les parcs et les jardins publics. Mais l'animal n'est pas considéré comme un élément structurant de l'espace urbain, à la différence du végétal, dont l'implantation s'inscrit à la fois dans un ordre esthétique et dans une visée hygiéniste. La végétation est censée avoir un rôle prophylactique, rendre respirable l'air corrompu ; l'air qui circule dans les espaces libres, non bâties, chasseraient les miasmes urbains.

La politique haussmannienne à Paris est à cet égard exemplaire. La végétalisation s'accompagne de la mise en œuvre de réseaux de voirie qui transforment la ville en un milieu technique où la nature est contrôlée. Pour André Guillerme⁴⁰ :

Les techniques permettent de soustraire la ville aux effets des éléments naturels : contre le feu de l'incendie, contre l'eau de l'inondation, contre l'excès de chaleur et de froid, contre la pluie et le brouillard, contre la poussière, les mauvaises odeurs et les miasmes, le génie urbain débarrasse la ville de sa mauvaise nature, la « désaisonner ».

Le génie urbain « désaisonne » la ville ; il la « désanimalise » aussi, les deux choses vont de pair. L'urbanisme moderne prolonge cette tendance, comme le montre, dans ce même numéro, l'article d'Isabelle Auricoste. Force est de constater que les pratiques d'aménagement urbain continuent de valoriser le végétal aux dépens de l'animal : peu de projets paysagers le mettent en scène explicitement, comme d'ailleurs d'autres composantes de la matérialité biophysique de la ville – combien d'aménagements intègrent-ils le microclimat, les odeurs ou les couleurs ?

Il est probable que la façon dont l'urbanisme est pratiqué (technique du plan) ne permet pas de prendre en compte l'animal. On peut diffi-

lement lui assigner une place puisqu'il est mobile. Bref, il n'entre pas dans le cadre de l'urbanisme, au sens du moins qu'Henri Lefebvre lui donne⁴¹ : par « habitat », il entend une somme de contraintes, une rationalité à l'état pur qui s'impose de manière autoritaire. C'est la logique sans habitants des projets d'urbanisme. À l'inverse, il définit le terme « habiter » par la relation tissée entre l'habitant et l'espace urbain, qu'il nomme l'« urbanité ». Le primat du végétal montre que la ville est vue comme un décor et non comme un univers de relations. L'aménagement urbain définit des espaces indépendamment des liens qui s'y nouent. L'urbaniste et le paysagiste valorisent le végétal comme élément de liaison et de cohérence, contribuant au bien-être du citadin.

Cependant, dans la tradition de l'urbanisme et pour beaucoup de professionnels encore, le végétal est considéré comme un matériau. Dominique Lestel écrivait récemment :

Plus proche de l'objet que de l'être vivant, il n'est pas trivial de noter que le végétal n'a pas ce statut privilégié – ce qui n'exclut pas qu'il puisse avoir une place importante dans l'économie matérielle ou spirituelle de l'homme. Quelques-unes des différences de statut entre l'animal et le végétal sont d'ailleurs éloquentes : le végétal est exclu de la loi (il n'y a pas de délit contre les végétaux comme il en existe contre l'animal), de la médecine (il n'existe pas pour les plantes l'équivalent du vétérinaire), des rituels funéraires (aucune culture n'a jamais enterré ses fleurs). Inversement, la défense d'une nourriture exclusivement carnée n'a jamais été sérieusement défendue⁴².

L'animal, quant à lui, tend à devenir une composante urbaine. Il exprime même une nouvelle idée de la ville, considérée comme un milieu accueillant une pluralité d'espèces et une pluralité de statuts (sauvage, familier, libre, non désiré...). On pourrait faire l'hypothèse que les animaux de l'ombre, comme la blatte, servent à valoriser à la fois les animaux familiers, fortement liés à l'homme, et les animaux sauvages, représentants de la biodiversité.

Pour Georges Canguilhem⁴³, l'homme éprouverait désormais à l'égard de la nature un sentiment d'appartenance et de subordination : il se verrait dans la nature et verrait la nature en lui. Quels liens établir entre ce nouveau vitalisme et l'impressionnant développement de la biologie ? Le sentiment zoophilique et le nouveau statut de l'animal en constitueraient des signes. Cette vision de la nature légitimerait la naissance d'un nouvel ordre moral dont la préservation du vivant dans toutes ses différences serait la justification. Ce qui ne va pas sans contradictions, comme le montre l'exemple de la blatte.

La place de l'animal dans les politiques urbaines

Les urbanistes et les responsables de la Ville sauront-ils tenir compte de ces données et de ces désirs et sauront-ils adapter en conséquence leurs méthodes et leurs codes ?

Nathalie BLANC
nblanc@magic.fr
CNRS, LADYSS

NOTES

1. « Les usages sociaux de l'animal », dans *Mon chien, c'est quelqu'un*, Paris, Arléa-Corlet, 1997, p. 94.

2. Voir, par exemple, Frédéric Joulian, « Un anthropologue chez les grands singes », *Le Monde des Débats*, n° 26, « Entre l'animal et l'homme : quelle frontière ? », 2001, p. 20-22.

3. Voir Dominique Lestel, « Les singes parlent-ils vraiment ? », dans Boris Cyrulnik (dir.), *Si les lions pourraient parler*, Paris, Gallimard, « Quarto », 1998, p. 990-1010. Voir aussi les films diffusés à la Géode (musée des Sciences et des Techniques de la Villette) en 2001 sur les avancées de la recherche sur la communication entre l'homme et le dauphin.

4. Voir, entre autres, l'article de Nathalie Blanc et de Marcel Jollivet, « Environnement rural, environnement urbain », *Observatoire des rapports rural/urbain*, à paraître.

5. *Les Français et leurs animaux*, Paris, Fayard, 1999, p. 220.

6. *L'Animal dans le nouveau code pénal*, Paris, Dalloz, 1995, p. 185-191. Voir aussi Ramdane Babadji, « L'animal et le droit : à propos de la déclaration universelle des droits de l'animal », *RJE*, n° 1, 1999.

7. Pour certains chercheurs, l'époque d'une pensée sur le développement fondée sur les sciences physico-chimiques et l'exploitation de sources d'énergie fossiles serait en passe d'être révolue : lui succéderait un développement fondé sur le savoir biologique (voir l'article déjà cité de Nathalie Blanc et de Marcel Jollivet).

8. *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Éditions du Seuil, 1997.

9. Michel Foucault, *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 188.

10. Michel Foucault, *Dits et Ecrits*, Paris, Gallimard, 1994, vol. III, p. 719.

11. « Des animaux machines aux machines animales », dans Boris Cyrulnik (dir.), *Si les lions pourraient parler*, op. cit., p. 680-700.

12. Michel Bussi et Loïc Ravenel, « Écologistes des villes et écologistes des champs : analyse spatiale de l'implantation en France des partis écologistes » et « Chasse-Pêche-Nature et Traditions », à paraître dans *Cybergeo*.

13. Ces enquêtes ont été réalisées entre 1993 et 2000, dans le cadre de l'appel d'offre « Les blattes en milieu urbain », programme « Écologie urbaine » (ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme/ministère de l'Environnement), et du programme « Nature dans la ville » du laboratoire LADYSS. L'ouvrage que j'ai publié en 2000, *Les Animaux et la Ville* (Paris, Odile Jacob), en résulte.

14. Enquête Facco/Sofres (2001).

15. « Regards croisés sur la "fête du mouton" en France », dans Bernadette Lizet et Georges Ravis-Giordani (dir.), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal, un jeu sur la distance*, Paris, Éditions du CTHS, 1995, p. 279-289.

16. Voir « La dérive zoophilique ou l'Éden animal », *Esprit*, 1990, n° 3-4 ; et *Jeux, Modes et Masse. La société française et le moderne, 1945-1995*, Paris, Gallimard, 1985.

17. *Les Français et leurs animaux*, op. cit., p. 28 et 194.

18. Jean-Pierre Digard (*ibid.*, p. 220-225) conclut sur ce thème.

19. Premier fabricant français (+5 % du marché avec les marques Canigou, Frolic, Kitekat,

Nathalie Blanc

Pedigree, Pal, Ronron, Sheba, Whiskas) et filiale du géant américain Mars (d'après Jean-Pierre Digard, *ibid.*, p. 99).

20. Jean-Luc Vuillemot, de l'AFIRAC, recense les actions d'une centaine de villes « pionnières » en France : celles qui possèdent des équipements collectifs « animaux » : qui facilitent le ramassage individuel des déjections et favorisent l'éducation canine : qui souscrivent à des formations « animaux », ont un groupe de travail « animaux », un ou des emplois « animaux » – types d'emplois : nettoyeur en moto, 37 % ; emploi-jeune, 33 % ; capteur, 25 % ; éducateur canin, 17 % ; brigade cynophile, 17 % ; communication, 8 % (voir « Ces villes où il fait bon de vivre chien », *30 Millions d'amis*, n° 168, février 2001, p. 28-36).

21. Jean-Pierre Digard, *Les Français et leurs animaux, op. cit.*

22. En septembre 2001, l'IAHAIO a organisé sa neuvième rencontre internationale, « People and Animals : A Global Perspective for the 21st Century », à Rio de Janeiro, avec huit séances plénaires : « Changing cultural perspectives to include service animals in the 21st century : lessons from Japan » ; « Human health and the influences of companion animals » ; « Veterinary education in latin America in the 21st century : including companion animals and their relationships with people » ; « The importance of companion animals in cities and the different types of relationships which can exist with such animals » ; « The importance of companion animals for the elderly in the 21st century » ; « Psychological dimensions of the human animal bond specially among children » ; « Changing attitudes towards wildlife and companion animals » ; « NGO and governmental agencies working together to improve companion animal welfare in the 21st century ». Le psychanalyste Boris Cyrulnik figurait parmi les participants français et les professions médicales étaient particulièrement bien représentées.

23. Loi 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, p. 329 du *Journal officiel*.

24. Nathalie Blanc, *Les Animaux et la Ville, op. cit.*, p. 156.

25. World Wildlife Fund est la première organisation mondiale de protection de la nature, avec 4,7 millions de membres à travers le monde et un réseau opérationnel dans 96 pays. WWF-France a été créé en 1973. C'est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, comprenant : un conseil d'administration, composé de scientifiques et de chefs d'entreprise, tous bénévoles, qui définit la stratégie et contrôle ses activités ; un comité scientifique, qui guide et appuie l'action de protection ; une structure permanente de 50 personnes, 100 000 membres donateurs et des centaines de bénévoles.

26. *Créez un refuge LPO, chez vous, un jardin d'oiseaux* (dépliant 2001).

27. « Nature urbaine, pédagogie et communication », dans *Sauvages dans la ville*, textes réunis par Bernadette Lizet, Anne-Élisabeth Wolf et John Celetia, Paris, Éditions scientifiques du Muséum, 1998, p. 362.

28. *Vers la gestion différenciée des espaces verts*, Actes du colloque européen, Strasbourg, 24-25-26 octobre 1994, CNFPT/IVF ; et *De la gestion différenciée au développement durable*, Actes du colloque européen, Strasbourg, 6-7 juin 2000, CNFPT/IVF. Voir aussi Yves-Marie Allain, « La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe », dans *Sauvages dans la ville, op. cit.*, p. 199-217.

29. Voir Bernadette Lizet *et al.*, « Le maceron et la mygale. Une enquête d'ethnobotanique sur les pratiques d'inventaire naturaliste à Paris », dans *Sauvages dans la ville, op. cit.*, p. 219-239. Voir également Jean-Pierre Henry et Hervé Maurin, « Les inventaires du patrimoine naturel en milieu urbain : Paris », *ibid.*, p. 333-355.

30. Éric Baratay et Élisabeth Hardouin-Fugier, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, La Découverte, 1998, p. 201. Selon les auteurs : « La démocratisation des jardins [zoologiques] fait entrer un public plus modeste, habitué à la violence dans les rapports sociaux et à la brutalité envers les animaux, une attitude fréquente en ville ou dans les campagnes. »

31. Voir Nathalie Blanc *et al.*, *Les Blattes en milieu urbain*, Plan urbain/SRETIE, 1995. Le travail a uniquement porté sur *Blattella germanica*, espèce de petite taille (12-15 mm au stade adulte), de couleur brun clair avec deux bandes longitudinales noires.

32. *Columbia livia*, « biset de ville » (autre dénomination commune des scientifiques), fait partie du paysage parisien depuis la fin du XIX^e siècle. Auparavant, il vivait dans les pigeonniers

La place de l'animal dans les politiques urbaines

privés. On estime que ce sont des individus issus de ces élevages et retournés à la liberté qui sont à l'origine de la population actuelle.

33. « Le sens de la nature : une notion équivoque mais indispensable », dans *Environnement : représentations et concepts de la nature*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 80.

34. Mary Douglas, *De la souillure. Études sur la notion de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 1992, p. 55 et 59.

35. Enquête exclusive, « 93 villes où il fait bon vivre chien », *30 Millions d'amis*, numéro cité, p. 28-36.

36. Voir Sabine Barles, *La Ville déletière. Médecins et ingénieurs dans l'espace urbain, XVIIIe-XIXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999. L'étude des rapports du Conseil de salubrité de la Seine et des Annales d'hygiène publique et de médecine légale montre l'importance des déjections et des restes des animaux dans l'élaboration d'une politique urbaine qui transforme le milieu urbain en milieu technique.

37. Maurice Agulhon, « Le sang des bêtes : le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », dans Boris Cyrulnik (dir.), *Si les lions pouvaient parler, op. cit.* (Cet article a paru pour la première fois dans la revue *Romantisme*, n° 31, 1981.)

38. *Ibid.*

39. *Le Miasme et la Jonquille*, Paris, Flammarion, « Champs », 1986 : « la crainte des ravages exercés par les parfums animaux sur le psychisme de ceux qui les portent s'accentue : elle accompagne les débuts de la psychiatrie » (p. 216) : « Le symbolisme envahissant de la femme-fleur naturelle et doucement parfumée révèle la ferme volonté de contenir les affects. Les délicates senteurs signent l'image d'un corps diaphane, que l'on voudrait simple reflet de l'âme. Ambitieuse stratégie qui tente de désamorcer la menace de l'animalité, d'assagir les pulsions de la femme. On la veut rose, violette ou lys, surtout pas féline ou musquée » (p. 218).

40. « La disparition des saisons dans la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 61, 1994, p. 9-15.

41. Voir *Le Droit à la ville*, suivi d'*Espace et Politique*, Paris, Anthropos, 1968-1972, p. 25.

42. « Les singes parlent-ils vraiment ? », art. cité, p. 686.

43. *La Connaissance de la vie*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1998, p. 88.

RÉSUMÉ

L'animal est de nouveau présent dans l'imaginaire des villes. On observe l'évolution de la place du vivant animal et de l'idée même de vie, liée aux mouvements de protection animale et à la problématique écologique de la biodiversité.